PAS DE TRÈVE POUR VITAL BEAUTY

VITAL BEAUTY, enseigne commerciale exploitée par la société de vente à distance NEW STEFAL HOLDING, sait interpeller ses clients durant la période estivale.

L'enveloppe diffusée fin juillet 2024 comporte un encart bien visible :

« Avertissement à un grand gagnant officiel. Si vous ne répondez pas à ce courrier en signant les documents requis, alors les 56 500 € que vous avez gagnés seront reversés à une autre personne. Réagissez au plus vite. »

Un autre document de jeu comporte une mise en garde : « Merci de répondre rapidement en suivant nos instructions sinon votre chèque garanti d'ores et déjà gagné sera définitivement perdu. »

Hélas pour vous, le premier texte n'est pas personnalisé (il ne comporte pas votre nom). Il s'agit d'une simple hypothèse. Le second texte fait uniquement allusion au chèque réduction de deux euros qui vous sera expédié, et qui est à valoir sur une prochaine commande.

Dans les deux cas **VITAL BEAUTY** utilise le levier psychologique de la moralisation. En d'autres termes, ne venez pas vous plaindre si vous n'avez pas réclamé le prix que vous avez gagné...



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET: 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)